

**Subject:** réponse à votre courrier sur le foncier agricole  
**From:** "Christophe Verbist" <chverbist@fdf.be>  
**Date:** 04/29/2014 03:59 PM  
**To:** <info@terre-en-vue.be>  
**CC:** "'Marie-Jeanne Riquet'" <mjriquet@fdf.be>

Madame, Monsieur,

Permettez-moi de vous communiquer ci-dessous la position des FDF dans votre lettre d'interpellation relative à la problématique du foncier agricole.

Je vous en souhaite bonne réception.

En demeurant à votre disposition,

Christophe VERBIST

Secrétaire de l'Interprovinciale wallonne des FDF.

Tête de liste FDF à la Chambre pour les prochaines élections en province de Hainaut .

---

La régionalisation du bail à ferme effective par l'exécution de la Vleme réforme de l'Etat doit permettre de ne pas fragiliser la transmission intrafamiliale des exploitations agricoles via notamment la cession familiale ou la cession privilégiée.

Ces deux derniers instruments devront demeurer des outils majeurs favorisant l'installation des jeunes agriculteurs; par ailleurs, la transmission intrafamiliale des exploitations agricoles demeure une priorité

Pour les FDF, il est patent qu'il faut partir de la réalité vécue sur le terrain par les agriculteurs eux-même pour appréhender cette problématique du foncier agricole : actuellement, 2/3 des terres agricoles en Wallonie sont exploitées en faire-valoir indirect , ce qui signifie que les locataires ne sont pas propriétaires de leurs terres. En conséquence, les FDF considèrent que le bail à ferme , de compétence désormais régionale, doit continuer à permettre aux agriculteurs de développer des projets de longue durée, notamment en soutenant la majoration des montants de fermage pour les baux de longue durée et par un cadre juridique précis lié au partenariat bailleur/preneur , voire par un régime spécifique "jeune agriculteur". La Région wallonne doit donc mener une politique publique volontaire en matière de foncier agricole en Wallonie dès la prochaine législature qui vise surtout à ne pas augmenter la pression foncière

qui reste un frein à l'installation des jeunes agriculteurs et de prévoir des dispositifs juridiques et financiers qui puissent atténuer cette pression.

De manière plus générale, les FDF considèrent que l'agriculture wallonne doit être pleinement considérée comme un secteur économique d'avenir pour la Wallonie et que le foncier doit être un instrument au service de la pérennisation de l'activité agricole sur le territoire wallon.

